
*Direction de la sécurité
et de la circulation routières*

**Décision du 31 janvier 2005
de la commission nationale des experts en automobile**

NOR : *EQUS0510117S*

L'an deux mil quatre et le onze octobre,
La commission,
Siégeant à La Défense, au ministère chargé des transports,
Statuant en matière disciplinaire en application des articles L. 326-6, R. 327-15 et suivants du code de la route dans la cause concernant :

M. Ledogar (Serge)
Domicilié, 1, impasse Brochet à Lyon (Rhône), inscrit sur la liste nationale des experts en automobile sous le numéro 001269 V.G.A, poursuivi au vu des faits signalés le 8 janvier 2004 par la préfecture de l'Ain, et le 7 avril 2004 par la MACIF ;
Vu la lettre recommandée avec demande d'acquiescement en date du 17 novembre 2004.